



# Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr.  
RESTREINTE

UNEP/IG.36/3  
7 décembre 1981

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

Réunion extraordinaire des Parties contractantes  
à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée  
contre la pollution

Athènes, 29 mars - 1er avril 1982

## RAPPORT DU DIRECTEUR EXÉCUTIF SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE EN 1981

### I. Introduction

1. Certains faits nouveaux significatifs font apparaître que l'année 1981 a été marquée par un nouveau renforcement du Plan d'action pour la Méditerranée. Le nombre de Parties contractantes à la Convention de Barcelone et aux protocoles y relatifs a continué d'augmenter. Le Programme à long terme de surveillance continue et de recherche (Med Pol, phase 2) a été approuvé et inauguré; d'autre part, le Groupe de travail de la coopération scientifique et technique a été créé et a tenu sa première réunion. Les contributions volontaires des Parties contractantes ont passé le cap des 4 millions de dollars. La décision d'installer l'Unité de coordination à Athènes a été prise à l'unanimité.

2. Ces réalisations ont été en partie assombries par les difficultés financières chroniques du Fonds d'affectation spéciale, en raison desquelles le programme de 1981 n'a pu être exécuté tel qu'il avait été approuvé par les Parties contractantes à leur deuxième réunion.

3. Compte tenu des objectifs spécifiques et de la durée limitée de la Réunion extraordinaire, le présent rapport, qui concerne la période allant jusqu'au 30 novembre 1981, a pour but de donner des informations suffisantes pour permettre aux participants de parvenir à un accord sur les budgets de 1982 et 1983. Le rapport sera complété par la déclaration liminaire du Directeur exécutif.

### II. Convention cadre et protocoles y relatifs

4. Tous les Etats côtiers de la Méditerranée, à l'exception de l'Albanie, ainsi que les pays membres de la Communauté économique européenne, sont désormais parties contractantes à la Convention. La Communauté économique européenne a approuvé le Protocole relatif à la coopération en cas de situation critique. L'état des ratifications et des adhésions figure dans l'annexe I.

5. Les formulaires de rapports concernant le Protocole relatif aux opérations d'immersion ont été distribués. Deux rapports ayant trait aux permis délivrés ont été reçus avant cette distribution. Un pays a présenté un rapport sur les opérations d'immersion en cas de force majeure, qui a été distribué par le secrétariat.

6. Le secrétariat a été informé qu'un pays allait sans doute signer prochainement le Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique, tandis qu'un autre pays avait entamé les procédures internes d'adhésion. Le secrétariat a invité toutes les Parties contractantes à signer et ratifier le Protocole. Il serait souhaitable que des informations récentes sur la situation de chaque pays à cet égard soient fournies lors de la Réunion.

7. Le projet de protocole relatif aux aires spécialement protégées de la Méditerranée est présenté à la Réunion extraordinaire, qui soumettra un texte définitif à la Conférence de plénipotentiaires, ainsi que les Parties contractantes l'ont recommandé à leur deuxième réunion.

8. Les textes d'accords sous-régionaux relatifs à la protection de l'Adriatique et de la mer Ligurienne communiqués par des Etats dépositaires, ont été distribués par le secrétariat.

### III. Surveillance continue et recherche en matière de pollution

9. La phase pilote du Programme de surveillance continue et de recherche en matière de pollution dans la Méditerranée (MED POL - PHASE I) s'est achevée en 1980. Depuis l'entrée en vigueur de la Convention, l'entière responsabilité des activités de surveillance avait été confiée aux Parties contractantes. Les trois réunions ci-après, tenues en 1981, ont marqué un tournant pour l'élément du Plan d'action pour la Méditerranée relatif à l'évaluation de l'environnement :

- i) En janvier 1981, l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée a organisé à Genève, en collaboration avec les organismes coopérants des Nations Unies (FAO, OMS, UNESCO, COI, OMM, AIEA), une réunion d'experts pour évaluer la phase pilote du Programme de surveillance continue et de recherche en matière de pollution dans la Méditerranée (MED POL - PHASE I) et élaborer un Programme à long terme de surveillance continue et de recherche (MED POL - PHASE II). Le premier projet de programme de la phase II du projet MED POL a été présenté et examiné au cours de cette réunion. On a également présenté la version provisoire des derniers rapports scientifiques et administratifs de la phase I du projet MED POL - dont les résultats ont été évalués par les participants.
- ii) Les résultats et les recommandations de la Réunion d'experts de Genève ont été présentés en mars 1981 à la deuxième réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, tenue à Cannes à la suite de quoi les Parties contractantes ont adopté le Programme à long terme de surveillance continue et de recherche relatif au Plan d'action pour la Méditerranée (MED POL - PHASE II). Le Programme contient des plans relatifs à la surveillance des sources de pollution, des zones côtières et des zones de référence et des polluants transportés dans l'atmosphère, ainsi que le schéma de douze sujets de recherche et d'étude envisagés en vue de donner un appui scientifique aux activités de surveillance. Les activités de surveillance, comme celles de recherche, devraient être effectuées par des organismes méditerranéens.

iii) La première réunion du Groupe de travail sur la coopération scientifique et technique, mécanisme permanent créé pour donner à l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée des avis sur les questions techniques et politiques relatifs à MED POL, s'est tenue à Athènes en septembre 1981. Y ont assisté 10 coordonnateurs nationaux pour programme MED POL, deux experts gouvernementaux et d'autres scientifiques des Etats côtiers de la Méditerranée invités par le PNUE à titre individuel. Le Groupe a examiné les critères de base proposés par l'Unité de coordination du PAM, en collaboration avec les organismes coopérants, pour l'exécution des programmes nationaux de surveillance continue et le développement des activités de recherche. Le Groupe a donné à l'Unité de coordination les directives nécessaires pour entamer les activités de la phase II du programme MED POL.

10. Les mesures suivantes ont été adoptées afin de mener à bien les activités de la phase I du programme MED POL et pour donner suite aux diverses recommandations et décisions de ces réunions :

- i) Les travaux consacrés aux critères relatifs à la qualité de l'environnement se sont poursuivis : un premier projet de critères relatifs à la qualité de l'environnement en Méditerranée établi par l'Unité de coordination, en étroite collaboration avec l'OMS et la FAO, a été présenté à la réunion de Cannes et les parties contractantes ont été priées de communiquer leurs observations à ce sujet. Les observations et remarques des gouvernements et des chercheurs ont été rassemblées et analysées; un nouveau projet de document a été élaboré à la suite d'une consultation OMS/FAO sur cette question, tenue à Genève en août 1981, et présentée à la réunion d'Athènes. Le Groupe de travail de la coopération scientifique et technique a recommandé à l'Unité de coordination du PAM d'élaborer une version améliorée de ce document (UNEP/WG.62/5) qui serait communiquée par l'entremise des coordonnateurs nationaux de MED POL aux Parties contractantes pour que celles-ci fassent connaître leurs observations lesquelles seraient prises en considération en vue de leur présentation à la prochaine réunion ordinaire des Parties contractantes.
- ii) Les travaux consacrés aux méthodes de référence pour les études de pollution en Méditerranée se sont poursuivis et le premier projet de document décrivant huit méthodes de référence, distribué en juin 1980, a été révisé et soumis à la réunion d'Athènes. Comme dans le cas précédent, le Groupe de travail de la coopération scientifique et technique a recommandé que les travaux soient poursuivis avant que le document (UNEP/WG.62/6) puisse être communiqué aux Parties contractantes par l'intermédiaire des coordonnateurs nationaux de MED POL. On poursuit les travaux de mise au point de certaines de ces méthodes de référence. Elles seront ensuite communiquées aux Parties contractantes pour observations, puis soumises pour adoption à leur troisième réunion.
- iii) L'Unité de coordination du programme a travaillé activement à l'évaluation de la première phase de MED POL - en étroite collaboration avec les organismes coopérants, ce qui a permis d'arrêter définitivement la description du programme, le rapport final et les rapports scientifiques.
- iv) Comme suite aux recommandations de la Réunion d'Athènes, l'Unité de coordination du PAM a prié les coordonnateurs nationaux de MED POL d'établir des programmes nationaux détaillés de surveillance qui seront joints comme annexes techniques aux accords bilatéraux à conclure entre chaque Partie contractante et le PNUE. Les activités de surveillance sur lesquelles portent ces programmes nationaux devraient débiter dès que les capacités techniques des Parties contractantes leur permettront d'exécuter leurs programmes.

- v) Comme suite également aux recommandations de la réunion d'Athènes, l'Unité de coordination a communiqué aux Coordinateurs nationaux de MED POL et aux scientifiques qui ont participé à sa phase pilote une demande de propositions de recherche (UNEP/WG.62, 4/Rev.1) concernant les thèmes (A à L) établis aux réunions de Genève et de Cannes, qui devraient être présentées le 15 janvier 1982, à l'exception des activités B, C et E au titre desquelles des propositions pourront être présentées jusqu'à la fin de juin 1982). Les propositions de recherche approuvées et celles qui seront soumises à titre de contribution par les parties contractantes devraient être mises à exécution à mesure que les fonds nécessaires seront disponibles.
- vi) Les travaux relatifs au traitement et à l'analyse des données scientifiques obtenues par les organismes participant à la phase I de MED POL ont débuté en étroite coopération avec les organismes coopérants. Depuis qu'un spécialiste du traitement des données a été nommé, cette analyse préliminaire s'est poursuivie et, parallèlement, l'Unité de coordination s'est employée à élaborer la base de données nécessaires pour traiter les données de surveillance plus nombreuses et plus complexes que fournira la phase II du programme.

11. Comme suite à la recommandation de la réunion de Cannes, l'Unité de coordination a recruté le spécialiste (hors classe) des sciences de la mer (juillet 1981) ainsi que le spécialiste du traitement des données (septembre 1981), les Parties contractantes ayant approuvé la dotation en personnel de l'Unité à leur première réunion (Genève, 1979).

12. L'Unité de coordination du FAM a établi ou est en train d'établir les documents et publications techniques ci-après, en collaboration avec les organismes coopérants :

- i) Liste sélective de publications sur la pollution de la Méditerranée. PNUE 1981.
- ii) Manuel FAO/PNUE d'essais biologiques sélectionnés pour la Méditerranée. FAO 1981.
- iii) Manuel FAO/PNUE d'évaluation des effets écologiques de la pollution. FAO 1981.
- iv) Descriptif de la phase I du programme MED POL. PNUE 1982 (en préparation).
- v) Rapport final sur la phase I du programme MED POL. PNUE 1982 (en préparation).
- vi) Rapports scientifiques des participants à la phase I de MED POL. PNUE 1982 (en préparation).
- vii) Rapport sur la situation de la pollution en Méditerranée. PNUE 1982 (en préparation).
- viii) Critères relatifs à la qualité de l'environnement en Méditerranée (UNEP/WG.62/3/Rev.1).
- ix) Méthodes de référence pour les études de pollution en Méditerranée (UNEP/WG.62/6/Rev.1).
- x) Principes de base pour la mise en oeuvre des programmes nationaux de surveillance continue (UNEP/WG.62/3/Rev.1).
- xi) Critères de base pour la réalisation des activités de recherche (UNEP/WG.62/4/Rev.1).
- xii) Répertoire des centres méditerranéens de recherche marine. PNUE 1982 (en préparation).

#### IV. Centre régional de lutte contre la pollution par les hydrocarbures, Malte

13. Le troisième exercice de communications a eu lieu le 18 mai 1981. Une assistance a été fournie à la Tunisie à l'occasion de la perte de conteneurs par un navire ainsi qu'au Maroc au titre du plan national d'intervention. Le Centre a participé à Infopol 1981 (du 11 au 29 mai 1981). Par ailleurs, il a accordé une bourse à cinq participants des pays suivants : Chypre, Israël, Malte, Tunisie et Turquie. Une conférence a été donnée sur la planification des mesures à prendre en cas d'accident et une exposition sur le Centre a été organisée. Des dispositions ont été prises avec les autorités portuaires de Marseille en vue de l'organisation d'un cours de formation (Médipol 81).

14. Le Directeur général de l'OMCI a visité le Centre le 25 avril 1981, et s'est rendu en France, en Algérie, en Grèce et au Maroc en liaison avec les activités du Centre. D'autres visites sont prévues.

15. Etant donné la situation financière, le poste d'expert technique dont la création avait été approuvée à Cannes n'a pas pu être pourvu à temps complet. On s'est efforcé de trouver un expert à temps partiel.

16. Le Centre a distribué les numéros 5 et 6 de son Bulletin d'information en mai 1981. Entre mars et septembre 1981 les circulaires Nos 41 à 49 ont été diffusées.

Les documents suivants ont été publiés :

- Exercice de télécommunications No 3 - Rapport partiel sur les pays maghrébins; rapport anglais/français.
- L'utilisation d'agents dispersants sur les plages de sable - aperçu des informations disponibles au Centre.

#### V. Formation et échange d'informations

17. Un programme de stages de formation a été présenté par le Centre d'Urbino. Les négociations avec les autorités italiennes en vue de leur participation financière au programme ont été retardées du fait de l'insuffisance de ressources du Fonds d'affectation spéciale.

#### VI. Gestion de l'environnement

##### a) Le Plan bleu

18. Les activités suivantes ont été exécutées :

- Les organes de coordination (points focaux) du Plan bleu se sont réunis les 3 et 4 avril 1981 et ont adopté le programme de travail pour 1981-1982.
- Le Groupe de coordination et de synthèse a tenu cinq réunions de janvier à novembre 1981.
- Le Président du Bureau et le Directeur exécutif ont pris contact avec les autorités égyptiennes à propos de la situation du Coordonnateur du Plan bleu, M. Ismaïl Sabri Abdalla.
- Organisation de quatre séminaires préliminaires et de quatre séminaires d'échange de vues en France et de trois dans des pays hôtes (Tunisie, Grèce) et éventuellement de deux ou trois autres avant 1982.

- Une réunion des organes de coordination : 3 et 4 avril 1981.
- Six rapports provisoires et quatre rapports définitifs (sur 12) seront présentés avant 1982.

19. La France a continué d'apporter un appui administratif et logistique précieux au Plan bleu, par l'intermédiaire de Medeas. La Tunisie et la Grèce ont aussi fourni des ressources supplémentaires en accueillant respectivement un et deux séminaires.

b) Le Programme d'actions prioritaires

20. Les activités du Centre d'activités régional du PAP de Split ont été gravement compromises, l'appui financier prévu au budget du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) n'ayant pas pu être fourni.

21. Les apports de fonds destinés aux projets relatifs à l'aquaculture et aux sources renouvelables d'énergie ont été encore retardés par l'ajournement de la réunion au cours de laquelle les pays arabes se prononceront sur l'utilisation de leurs CIP régionaux. En attendant, le PNUD négocie avec certaines sources éventuelles de financement complémentaire. Les parties contractantes qui sont en mesure de le faire devraient envisager d'accorder un appui financier aux deux projets.

22. Dans le domaine des établissements humains, la programmation a été achevée avec le concours de l'OMS, de l'OIT, de l'Unesco et du Département de la coopération technique pour le développement de l'ONU, mais faute de ressources financières aucune activité n'a pu commencer dans les domaines suivants : établissements humains, ressources en eau, tourisme, sols.

23. Un programme de niveau financier modeste a fait l'objet d'un accord en novembre 1981, lors d'une réunion à laquelle ont participé les autorités yougoslaves. Celles-ci se sont engagées à maintenir leur appui aux activités du PAP ainsi qu'au Centre. Le rapport sur les consultations figure dans le document UNEP/IG.36/INF.3.

VII. Aires spécialement protégées

24. En ce qui concerne la création d'un centre pour les aires spécialement protégées, le secrétariat a eu des contacts avec les autorités tunisiennes. Les avis d'experts sont fournis par l'intermédiaire de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) en vue de la création d'un centre national exerçant un rôle régional et de l'élaboration de son programme de travail. Le manque de ressources a aussi retardé le lancement de cette nouvelle activité.

VIII. Dispositions institutionnelles et financières

Le Bureau

25. Le Bureau s'est réuni à Athènes le 23 septembre 1981 pour examiner l'exécution du programme de travail et conseiller le secrétariat au sujet de la situation financière grave dans laquelle va se trouver le Plan d'action. Son rapport figure dans le document UNEP/IG.36/INF.4. Le Bureau a recommandé d'obtenir l'approbation des Parties contractantes pour négocier une avance de fonds auprès d'une banque grecque. Le secrétariat attend pour le 30 novembre 1981 au plus tard les réponses qu'appelle sa lettre du 28 octobre 1981. Les pays suivants ont répondu par écrit : Algérie, Italie, Malte, Turquie (favorables); Espagne et Israël (contre).

L'unité de coordination

26. Le poste de spécialiste (hors classe) des sciences de mer a été attribué à M. Antonio Cruzado (Espagne) le 6 juillet 1981. Le recrutement de Mme Gül Yilmaz (Turquie), spécialiste du traitement des données, a été différé jusqu'à la réunion du Groupe de travail de la coopération scientifique et technique. Le poste a été pourvu le 4 octobre 1981. Pour limiter les dépenses de coordination, on a laissé vacant le poste d'administrateur des programmes (économiste).

27. La liste des réunions organisées en 1981 figure dans l'annexe II.

Transfert de l'unité

28. A leur deuxième réunion, les parties contractantes ont jugé acceptable le projet d'accord de siège présenté dans le document UNEP/IG.23/7. Le texte définitif a été soumis au Gouvernement grec par une lettre datée du 4 juin 1981. Par la suite, il a été réexaminé à Athènes avec les autorités grecques (22-25 juin 1981). A la suite de ce réexamen, certaines propositions d'amendement ont été présentées au Bureau du Conseiller juridique de l'Organisation des Nations Unies.

29. Le projet définitif de l'accord entre la République hellénique et l'Organisation des Nations Unies concernant le siège du Centre de coordination pour le Plan d'action pour la Méditerranée à Athènes a été présenté au Gouvernement grec le 24 septembre 1981. La date effective du transfert de l'unité à Athènes sera fixée une fois l'accord signé et la contribution spéciale en drachmes rendue effective, lorsque les locaux proposés pour le siège de l'unité auront été mis à la disposition du PNUE afin que le mobilier et des moyens de communication puissent être installés. Le secrétariat est resté en liaison étroite à cet égard avec les autorités grecques.

Questions financières

30. Le budget de 1981-1982 approuvé par les Parties contractantes à leur deuxième réunion supposait que toutes les contributions de 1979-80-81 seraient versées en 1981. En novembre, 879 930,68 dollars de contributions restaient à acquitter. En outre, 500 000 dollars du PNUE figuraient dans les prévisions budgétaires. Le Fonds du PNUE a versé 285 000 dollars, montant très proche des 300 000 dollars annoncés à Cannes par le Directeur exécutif, mais il n'a pu dépasser cette somme. Troisièmement, sur les contributions de 1982 il n'a été versé que 95 575 dollars, si bien que les engagements de dépenses nécessaires pour 1982 ont été faits à l'aide de fonds de 1981. L'état des contributions figure dans l'annexe III. Le secrétariat a donc maintenu les engagements à un niveau inférieur au niveau autorisé, en les affectant essentiellement aux activités en cours et aux services essentiels. L'état des engagements par année et par chapitre du budget figure dans l'annexe IV.

31. A la fin de novembre 1981, la situation financière était la suivante :

(en dollars des E.-U.)

Contributions versées :	79-80	3 201 914,00
	81-82	1 134 523,00
Intérêts créditeurs :	1980-81 (au 31.7.81)	366 801,18
	1979	122 280,00
	Gains bancaires	16,00
A.	TOTAL DES RECVPTES	4 825 534,00

(en dollars des E.-U.)

B. Allocations attribuées par le Directeur exécutif :	4 920 000,00
C. i) Engagements au titre des projets	4 261 955,00
D. Dépenses comptabilisées <sup>1/</sup> :	
1979	321 006,00
1980	1 412 932,00
1981	376 399,00
	<hr/>
	2 110 337,00
E. Frais généraux : 13 % des dépenses comptabilisées <sup>1/</sup>	274 344,00
F. Frais généraux : 13 % des engagements de dépenses proposés	<hr/>
	554 054,00
G. (C + F)	<hr/>
	4 816 009,00
H. (A - G) ressources disponibles	<hr/> <hr/>
	9 525,18

<sup>1/</sup> Dépenses de 1981 indiquées au 30.6.1981 par les institutions spécialisées et les organisations apportant un appui.



ANNEXE I

Etat, au 30 octobre 1981, de la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et des Protocoles connexes

Pays	Convention		Immersion 1/		Situation critique 2/		Origine tellurique 3/	
	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification
Albanie								
Algérie								
Cyprus								
Egypte								
Espagne								
France 4/								
Grèce								
Israël								
Italie								
Liban								
Libye								
Malte								
Maroc								
Monaco								
Syrie								
Tunisie								
Turquie								
Yougoslavie								
Communauté économique européenne								

1/ Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs.

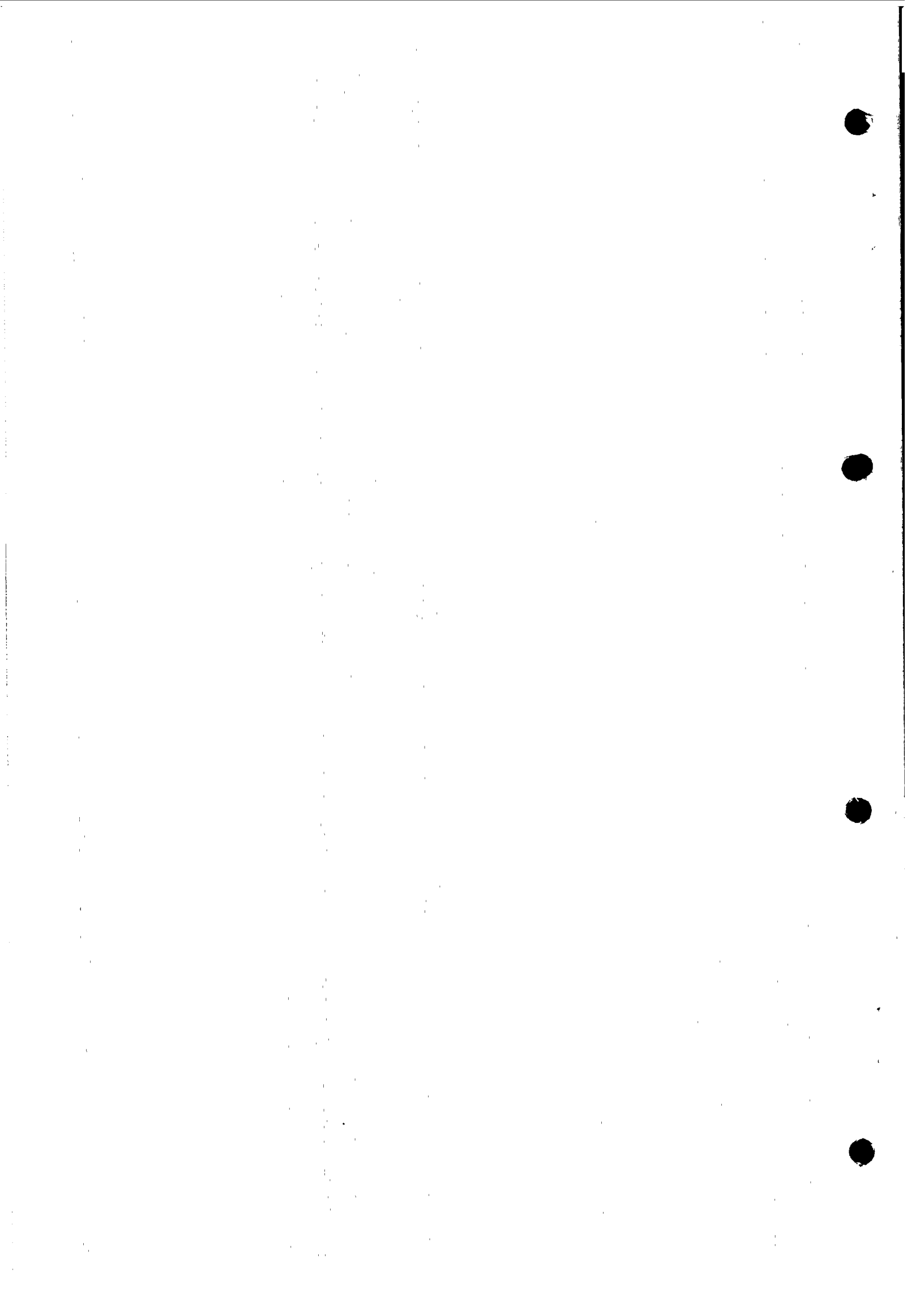
2/ Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique.

3/ Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique.

4/ Avec des réserves.

5/ Adhésion.

6/ Approbation.



## ANNEXE II

Liste des réunions organisées en 1981 par le PNUE  
(ou sous les auspices communs du PNUE et d'autres organisations)  
et des réunions prévues pour 1982

1981

Réunion d'experts chargés d'évaluer la phase pilote du Programme MED POL et d'élaborer un programme à long terme de surveillance continue et de recherche relatif au Plan d'action pour la Méditerranée (FP/0503-75-01, FP/0503-76-03, FP/0503-75-07, FP/0503-76-04, FP/0503-76-05, FP/0503-75-04)	12-16 janvier Genève
Réunion d'experts gouvernementaux du financement et de la programmation sur le programme de travail et le budget du Plan d'action pour la Méditerranée pour 1981-1983 (FP/0503-75-01)	26-30 janvier Genève
Réunion du Bureau	1er mars Cannes
Deuxième réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (FP/0503-75-01)	2-7 mars Cannes
Organes de coordination du Plan bleu	3-4 avril Sophia Antipolis
Réunion interinstitutionnelle sur le programme relatif aux établissements humains	5-7 mai Genève
Comité consultatif interorganisations (dixième session)	8-12 juin Genève
Comité consultatif interorganisations (onzième session)	6-10 juillet Genève
Réunion du Bureau	23 septembre Athènes
Comité consultatif interorganisations (douzième session)	24-25 septembre Athènes
Groupe de travail de la coopération scientifique et technique	28 septembre- 2 octobre Athènes
Comité de rédaction du Protocole relatif aux aires spécialement protégées	15-16 décembre Genève
Réunion du Bureau	17-18 décembre Genève

1982

---

Comité consultatif interorganisations (treizième session)	janvier
Réunion du Bureau	28 mars Athènes
Réunion extraordinaire des parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée	29 mars - 1er avril Athènes
Conférence de plénipotentiaires sur le Protocole relatif aux aires spécialement protégées de la Méditerranée	2-3 avril Athènes

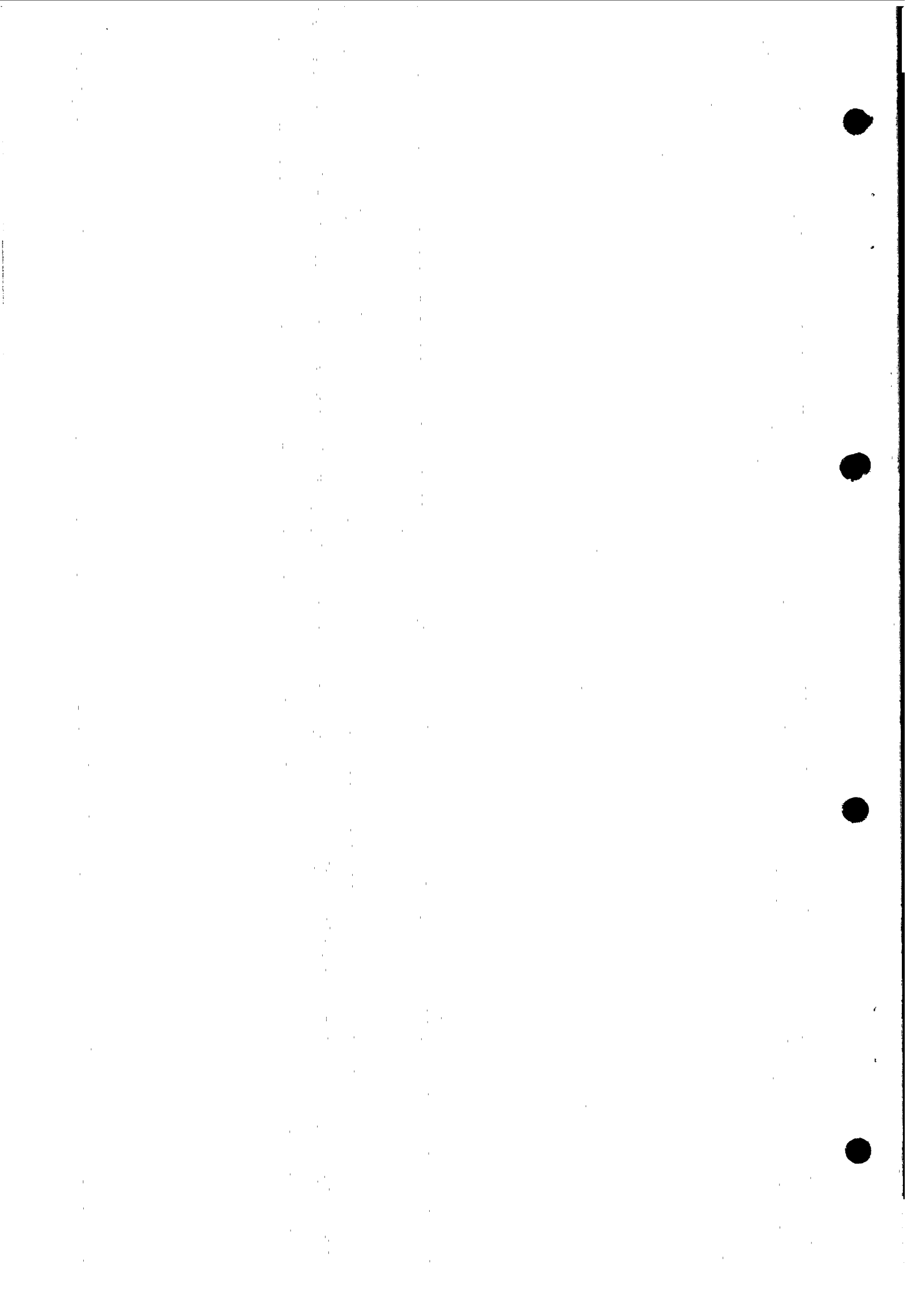
## ANNEXE III

## Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la Méditerranée

Etat des contributions en novembre 1981  
(en dollars des Etats-Unis)

Pays	Contribution approuvée pour 1981 1/	Contribution versée	Montant restant à acquitter	Contribution approuvée pour 1982 1/	Contribution versée	Montant restant à acquitter
Albanie	1 472	-	1 472	1 692	-	1 692
Algérie	14 720	14 720	2 690 */	16 920	14 892	2 028
Chypre	1 472	1 472	-	1 692	1 692	-
Egypte	11 776	-	11 776	13 536	-	13 536
Espagne	225 216	-	225 216	258 876	-	258 876
			200 */			
France	855 232	855 232 2/	-	983 052	-	983 052
Grèce	51 520	51 520	-	59 220	28 480	30 740
Israël	33 856	10 000	23 856	38 916	-	38 916
Italie	497 536	-	497 536	571 896	-	571 896
		678 336 */	66 274 */			
Liban	4 416	-	4 416	5 076	-	5 076
Libye	23 552	-	8 070 */	27 072	-	27 072
Malte	1 472	1 472	23 552	1 692	1 692	-
Maroc	7 360	-	7 360	8 460	-	8 460
Monaco	1 472	1 472	-	1 692	-	1 692
					871 (1983)	
Syrie	2 944	-	2 944	3 384	-	3 384
Tunisie	2 944	-	2 944	3 384	-	3 384
Turquie	44 160	42 535,32	1 624,68	50 760	-	50 760
		7 178,77 */				
Yougoslavie	58 880	58 880	-	67 680	47 948	19 732
		85 432 */				
Communauté économique européenne	50 000	50 000	-	500 000	-	500 000
Total partiel	1 890 000	1 087 303,32	802 696,68	2 615 000	94 704	2 520 296
		770 946,77 */	77 234,00 */		871	
TOTAL GENERAL		1 858 250,09	879 930,68		95 575	2 520 296
TOTAL DES MONTANTS RESTANT A ACQUITTER						3 400 226,68

1/ UNEP/IG.23/11 Annexe X.  
2/ Dont 142 000 versés en 1980.  
\*/ Pour 1979-1980.



ANNEXE IV

Plan d'action pour la Méditerranée : budgets adoptés  
pour 1981 et 1982

(milliers de dollars des Etats-Unis)

	1981			1982		
	<u>Montants</u> <u>approuvés</u> <sup>1/</sup>	<u>Prévisions</u> <u>du Bureau</u> <sup>2/</sup>	<u>Engagements</u> <u>au 30.11.81</u>	<u>Montants</u> <u>approuvés</u> <sup>1/</sup>	<u>Prévisions</u> <u>du Bureau</u> <sup>2/</sup>	<u>Engagements</u> <u>au 30.11.81</u>
SECTION I						
Chapitre 1, Coordination	660,0	Chap.1, 2	536,3	722,0	Chap.1, 2	357,5
Coûts de transfert	190,0	= 780,0	--	-19,0	= 450,0	110,0
Chapitre 2, Réunions	140,0	--	142,2	216,0	Chap.3, 4	120,0
Coûts de transfert	--	--	--	85,0	= 200,0	--
Chapitre 3, MED POL Surveillance	600,0	Chap.3, 4 = 530,0	342,4	845,0		223,5
Chapitre 4, MED POL Recherche	200,0		--	255,0		--
Chapitre 5, Centre régional de lutte contre les hydro- carbures	345,0	345,0	275,5	418,0	220,0	99,2
Chapitre 6, Formation	80,0	20,0	26,1	80,0	20,0	--
SECTION II						
Chapitre 1, Plan bleu	700,0	530,0	461,5	500,0	170,0	--
Chapitre 2, Programme d'actions priori- taires	85,0	Chap.2, 3, 4, 5, 6	26,5	100,0	Chap.2, 3, 4, 5, 6	--
Chapitre 3, Gestion des ressources en eau	--	5.6	--	72,0		--

<sup>1/</sup> UNEP/IG.23/11, annexe XI.

<sup>2/</sup> UNEP/BUR/4.

	1981			1982		
	Montants approuvés <sup>1/</sup>	Prévisions du Bureau <sup>2/</sup>	Engagements au 30.11.81	Montants approuvés <sup>1/</sup>	Prévisions du Bureau <sup>2/</sup>	Engagements au 30.11.81
Chapitre 4, Etablis- sements humains	175,0	= 55,0	--	70,0	= 50,0	--
Chapitre 5, Sols	100,0		--	100,0		
Chapitre 6, Tourisme	100,0		--	178,0		
Chapitre 7, Aires spécia- lement protégées	125,0	10,0	--	200,0		10,0
<b>TOTAL</b>	<u>3 500,0</u>	<u>2 270,0</u>	<u>1 810,5</u>	<u>3 822,0</u>	<u>1 110,0</u>	<u>920,2</u>

<sup>1/</sup> UNEP/IG.23/11, annexe XI.

<sup>2/</sup> UNEP/BUR/4.